



Lettre d'engagement dans la démarche qualité – Phase 2

Dans la continuité de notre engagement initial et en cohérence avec les objectifs de la loi Santé Travail du 2 août 2021 et du décret n° 2022-1031 du 20 juillet 2022, notre Service de Prévention et de Santé au Travail poursuit la structuration et le déploiement de son Système de Management de la Qualité, dans le cadre du processus de certification selon le référentiel AFNOR SPEC 2217.

Nous réaffirmons que la satisfaction de nos adhérents et des salariés qu'ils nous confient, tout comme celle de notre équipe, de nos partenaires externes et de notre tutelle, constitue un enjeu stratégique. Elle garantit la légitimité, l'attractivité et la lisibilité de notre action.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler avec force que l'équité de traitement et le respect de l'impartialité vis-à-vis de l'ensemble de nos adhérents sont des principes fondamentaux qui guident l'organisation et la mise en œuvre de nos prestations.

L'ensemble des adhérents, quels que soient leur taille, leur secteur ou leur ancienneté, doivent bénéficier d'une qualité de service homogène, conforme aux exigences réglementaires et aux valeurs portées par notre association. L'égalité d'accès, l'écoute équitable des besoins, la transparence des décisions et l'objectivité dans nos interventions seront garanties tout au long de notre démarche qualité.

Cette orientation, en plus de répondre aux exigences du référentiel SPEC 2217, vise à renforcer la confiance entre le Service, ses adhérents et ses salariés, en assurant un traitement juste, transparent et mesurable.

Par ailleurs, nous poursuivons notre ambition de faire de cette démarche un levier de développement professionnel, de motivation et de cohésion pour l'ensemble de notre équipe. L'audit interne, le développement du système de gestion des risques et l'amélioration continue de nos processus viendront consolider une culture partagée de la qualité et de la responsabilité.

Le Conseil d'Administration et la Direction comptent pleinement sur l'implication et la vigilance de chaque collaborateur pour assurer cette équité de traitement et faire vivre, au quotidien, les principes de la démarche qualité que nous portons collectivement.

Nice, le 27 mai 2025

Monsieur Lionel DOLCIANI
Président

Mme SAMBRONI Julie
Directrice